



Photo Secrétariat Général à l'Information du Gabon.

Un camion grumier circulant en forêt.

CAUSES GÉNÉRALES DE L'ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE GABONAISE

par J. BIRAUD,

Conservateur des Eaux et Forêts.

RESUMEN

LA EVOLUCION DE LA ECONOMIA FORESTAL EN GABON

La vida económica del Gabón depende todavía, y de forma casi exclusiva, de las explotaciones forestales, a pesar de las perspectivas que ofrecen los productos de la minería. El okumé constituye la riqueza principal del Gabón, pero es preciso proteger, proceder a una ordenación forestal y reconstituir las plantaciones de esta especie de madera. Entre las dos guerras mundiales, se pudo prudentemente en reserva una segunda zona situada aguas arriba de los puntos en los cuales los ríos cesan de ser practicable en cuanto a su flotabilidad. La explotación de esta segunda zona da comienzo actualmente.

La explotación forestal de la primera zona ha permitido la producción, durante estos últimos 50 años, época que ha atra-

vesado crisis severas, pero que ha visto aparecer las industrias de la madera, industrialización que debe proseguirse en el porvenir.

El autor expone, finalmente, la historia de la explotación forestal en la primera zona e indica los problemas que plantea la revalorización de la segunda zona.

SUMMARY

GABOON FOREST ECONOMICS EVOLUTION

The economic life of Gaboon Republic depends still now almost wholly on forest, despite the scope offered by mine products. Gaboon wood (Aucoumea) constitutes the main forestry resource of Gaboon Republic but stocks of this tree should be protected, managed and restored. Between the two world wars, a « 2nd zone » located up the places where rivers cease to be navigable was wisely put under reserve. Exploitation of this 2nd zone is now opened. The first zone exploitation allowed the production of these 50 last years which met stern crises but which saw the birth of wood industry. This industrialization should be carried on in the future.

The author recalls then forestry exploitation history in the first zone and points out the problems raised by the development of the second zone.

Depuis que le Gabon est entré, à la fin du siècle dernier, dans le circuit des échanges avec l'extérieur, sa vie économique a dépendu et dépend encore aujourd'hui presque exclusivement de sa forêt.

Dans ce pays de faible densité de population (environ deux habitants au km²), l'agriculture d'exportation des régions équatoriales (café, cacao etc...) ne pouvait prendre autant d'extension que dans d'autres Etats plus peuplés de la Côte d'Afrique. Ce type d'agriculture s'est cantonné jusqu'à présent dans les régions éloignées de la mer comme la Woleu N'Tem en dehors des zones où l'exploitation forestière est rentable.

Partout ailleurs l'économie rurale est autarcique et vise encore exclusivement à la production des denrées vivrières, ce qui ne veut pas dire que l'agriculture constitue, bien au contraire, un problème secondaire. L'évolution sociale des campagnes et l'amélioration de la nutrition et de la santé publique dépendent de la transformation progressive de l'agriculture traditionnelle.

Mais c'est principalement dans la mise en valeur de ses richesses naturelles, minières et forestières

(mise en valeur n'exigeant que relativement peu de main-d'œuvre), que le Gabon doit fonder sa prospérité.

Les produits miniers : pétrole, manganèse, uranium déjà en exploitation, fer dans l'avenir, ne font qu'entrer dans la vie économique. Celle-ci repose encore pour les deux tiers sur le bois. Les recettes forestières directes et indirectes alimentent le budget pour les trois quarts.

Ce développement étonnant de la production forestière, le Gabon est l'un des plus gros producteurs de bois tropicaux du monde, tient, comme on le sait, à l'abondance de l'Okoumé, une des meilleures essences existantes pour la fabrication du contreplaqué.

Bien que l'aire de l'Okoumé déborde au nord sur la Guinée Espagnole et au sud sur le Congo, l'exportation de cette essence est encore presque une exclusivité Gabonaise.

Le Gabon recèle encore de grandes richesses en Okoumé, il faut toutefois insister sur le fait qu'en un point donné cette essence ne constitue pas une mine inépuisable et que l'exploitation doit la rechercher dans les régions de plus en plus éloignées de la Côte.

Il est en effet prouvé que l'Okoumé, essence de pleine lumière, exige, pour se régénérer, des trouées de superficies importantes dans le manteau forestier et un sol propre, conditions qui ne se trouvent remplies que dans les terrains de culture et en bordure de certaines savanes.

Par ses défrichements, l'homme a été dans le passé, l'élément primordial de la dispersion de l'Okoumé. La concentration de la population rurale dans certains secteurs, et surtout le nomadisme de l'agriculture ont créé autrefois la richesse en Okoumé que

A l'âge du « miroumbou », débardage à bras d'une bille d'Okoumé.

Photo Agence Economique de la F. ● M.





Photo C G R.

Transport des grumes par Decauville.

nous récoltons aujourd'hui. Ces causes ayant en grande partie disparu, l'avenir de l'Okoumé, à longue échéance, ne peut plus reposer sur la reconstitution naturelle des peuplements.

C'est pourquoi la politique forestière n'a pas seulement tenté de protéger et d'aménager les peuplements naturels d'Okoumé mais son but essentiel a été la reconstitution artificielle de la richesse nationale par voie de plantation et la recherche de l'augmentation du nombre des essences autres que l'Okoumé, mises en exploitation.

Toutefois ces mesures, la première à effets éloignés, la deuxième à résultats limités, n'ont pu empêcher l'appauvrissement progressif de la zone côtière en bois exploitables. Très tôt s'est imposée la nécessité de ne pas laisser les petits exploitants s'égarer dans des régions lointaines d'exploitation très difficile. Déjà, entre les deux guerres mondiales la mise en réserve d'une « 2^e zone » avait été imposée. Sagement elle conserva pour l'avenir toutes les régions situées en amont des points à partir desquels les fleuves et rivières n'étaient plus flottables.

La première zone grâce à son remarquable réseau de voies fluviales a donc suffi aux besoins pendant une cinquantaine d'années. Plusieurs facteurs ont

permis cette pérennité et surtout le perfectionnement des méthodes de déroulage.

Avant la guerre de 1914, les techniques d'usinage de l'Okoumé ne permettaient l'exploitation que d'arbres droits « comme des crayons ». On n'exportait que du « loyal et marchand » mélange déterminé de choix sélectionnés. Les qualités inférieures étaient destinées à la scierie, les « rebuts » étaient alors inutilisables et restaient sur parcs.

Aujourd'hui la qualité « loyal et marchand » n'entre plus dans les exportations que dans la proportion de 6 à 7 %.

Les « crayons » d'autrefois se sont raréfiés et les entreprises ont pu revenir, certaines à plusieurs époques, sur les terrains qu'elles avaient exploités auparavant pour y récolter, non seulement les arbres qui avaient grossi entretemps, mais les « cors de chasse » ainsi qu'on appelle plaisamment au Gabon les arbres tordus.

Cette diminution progressive de la qualité s'est heurtée de temps à autre à des restrictions du marché. Celles-ci ont été quelquefois brutales et ont causé des faillites retentissantes et des reculs spectaculaires de la production.

En dehors de ces crises parfois sévères et dont le



mécanisme, sauf quelques cas particuliers, a toujours été le même, on peut affirmer que l'expansion de la production s'est trouvée devant un marché surtout européen qui n'a jamais atteint sa saturation en dépit aujourd'hui de la concurrence des panneaux de fibres et de particules à base de matières premières des pays tempérés. Si ces produits de remplacement ont restreint la place des contreplaqués dans les usages courants, la progression extraordinaire des besoins a maintenu au contreplaqué une utilisation croissante comme produit de demi-luxe.

A l'influence du marché des bois tropicaux sur l'économie forestière gabonaise s'ajoute celle du coût des frêts supporté principalement par l'Okoumé en grumes. Les taux pratiqués sur la Côte d'Afrique n'ont pas cessé de soulever les récriminations des producteurs qui ont toujours eu, à tort ou à raison, l'impression qu'ils se trouvaient spoliés par les Compagnies de Navigation surtout pendant les périodes de crise sur les bois tropicaux.

Ces crises ont sur le plan local, abouti, après la dernière guerre, à la création d'un système d'auto-défense constitué par l'Office des Bois de l'Afrique Equatoriale, organisme commun au Gabon et au Congo qui jouit du monopole de la commercialisation de l'Okoumé. Cet Organisme a une importance considérable. Il a, depuis longtemps, administré la preuve qu'il était capable d'assurer la stabilité du marché de l'Okoumé en dépit des fluctuations fréquentes qui surviennent dans la commercialisation des autres essences tropicales.

A partir de l'indépendance surtout, l'évolution politique et sociale a amené des changements profonds dans la structure de la corporation forestière. Déjà, la mécanisation progressive de l'exploitation forestière et son éloignement continu des voies d'eau avaient menacé l'existence des moyennes entreprises incapables de s'adapter, faute de moyens suffisants, à la mise en valeur des zones difficiles. La mise en réserve de la première zone au profit des exploitations de nationalité gabonaise a accéléré cette disparition ainsi que la migration des grandes entreprises vers la deuxième zone.

Le désir le plus légitime des nouveaux Etats est d'accroître leur industrialisation de manière à transformer sur place la plus grande partie de la matière première qui est exportée actuellement. La « valeur ajoutée » grâce aux produits finis est un des puissants moteurs du développement économique.

Cette aspiration avait été comprise par la France puisque celle-ci n'hésita pas, durant la première période du plan de développement (FIDES) de l'après-guerre, à financer l'installation au Gabon d'une des plus puissantes usines du monde de fabri-

cation de contreplaqué : La Compagnie Française du Gabon créée à Port-Gentil. De son côté, la Société Nationale des Chemins de Fer Français a construit récemment une importante scierie à Libreville.

Sans doute des industries secondaires du bois (petites scieries, fabriques de meubles et de maisons préfabriquées, etc...) doivent-elles s'installer rapidement pour satisfaire aux besoins du pays. On comprend l'amertume des dirigeants du Gabon lorsqu'ils sont contraints d'importer du mobilier d'Etats voisins.

Nous mettons tout à fait à part l'usine de pâte à papier dont la création est actuellement à l'étude. Cette industrie utilisera principalement les perches d'éclaircie des vastes plantations d'Okoumé entreprises actuellement (2.000 hectares par an) ; elle n'entre donc pas dans le projet de transformation sur place des grumes d'Okoumé et autres essences actuellement exportées.

En dehors de ce cas particulier, ces industries secondaires seront bien loin de pouvoir absorber l'énorme tonnage de grumes exporté actuellement.

En dehors des problèmes de financement qui ne sont pas par eux-mêmes négligeables, la transformation sur place de la totalité de cette matière première jusqu'au stade du contreplaqué pose des problèmes délicats qui sont à l'étude actuellement. En effet, les besoins du Gabon étant très faibles, la quasi-totalité de la production doit être exportée et par conséquent il importe de trouver des marchés nouveaux en présentant les produits finis à des prix compétitifs.

Ce problème des prix nous conduit à évoquer un facteur non négligeable de l'économie gabonaise : la fiscalité. L'indépendance avait mis à la disposition du nouvel Etat la totalité des recettes fiscales et douanières perçues sur les bois et dont une bonne partie alimentait le budget général de l'ancienne A. E. F. La fiscalité pesait déjà lourdement sur les bois en grumes (20 à 25 % de la valeur-plage). Les besoins d'une jeune République ont évidemment augmenté dans des proportions assez sensibles qui risquent d'entraver l'industrialisation et la mise en valeur de la deuxième zone forestière d'exploitation difficile. Des dégrèvements ont été prévus ou sont à l'étude dans ces deux cas.

De tous les facteurs qui ont contribué le plus à l'évolution de l'économie forestière gabonaise, après la migration inévitable des grandes entreprises vers la deuxième zone, celui dont l'action paraît la plus constante, est le perfectionnement progressif des moyens d'exploitation qui jalonne l'histoire forestière du Gabon dont les étapes ont été les suivantes :

I. — L'ÈRE DE LA PREMIÈRE ZONE

a) L'âge du « miroumbou ». Cette période va du début de l'exploitation (1 900 environ) jusqu'à la

guerre de 1914. Les bois exploitables sont au bord des eaux flottables à la crue. Après abattage, les

grumes sont roulées à bras d'homme au moyen de leviers en bois appelés au Gabon « miroumbou ».

b) L'âge du rail et du treuil. Cette période est comprise entre les deux guerres mondiales de 1920 à 1939. Les distances de transport jusqu'aux voies d'eau flottables s'accroissent — le rail de 0 m 60 devient nécessaire — les wagons sont poussés à bras d'homme puis tirés par des locomotives à vapeur ou des locotracteurs à essence ou diésel. Des tracteurs-treuil se substituent peu à peu au miroumbou.

c) L'âge du tracteur « bull-dozer » et de la route forestière. Cette période débute après la deuxième guerre mondiale (1944) et va jusqu'au déménagement à partir de 1961 des grandes entreprises en deuxième zone (opération en cours actuellement). Les

distances de transport s'accroissant de plus en plus (plusieurs dizaines de kilomètres), le relief devenant plus difficile et la cadence d'exploitation augmentant, la pose des rails et le renouvellement de ceux-ci n'est plus rentable. L'emploi du tracteur chenillé type bull-dozer, engin révélé par la guerre, s'affirme non seulement pour le débardage mais surtout pour l'ouverture des routes forestières temporaires. A ces engins, s'ajoutent d'une part les grumiers et d'autre part le matériel de travaux publics qui accompagnent le bull-dozer : niveleuses, rouleaux, camions, bennes et parfois scrapers.

Le matériel était constitué au départ par des surplus américains : Caterpillar, GMC, Diamond. Ce matériel se diversifie et sa puissance augmente d'année en année.

II. — L'ÈRE DE LA DEUXIÈME ZONE

Depuis 1961, la mise en valeur de la deuxième zone difficile soulève des problèmes annexes d'infrastructure routière pour « déverrouiller » les sec-

teurs forestiers éloignés et permettre les transports jusqu'au réseau fluvial flottable.

Jusqu'à présent les moyens d'exploitation en

Une méthode moderne pour charger l'Okoumé : la fourche montée sur tracteur.

Photo Secrétariat Général à l'Information du Gabon.



dehors de leur augmentation de puissance ou de capacité (pour les grumiers) n'ont pas changé fondamentalement de structure.

Cependant, des câbles forestiers apparaissent dans les zones montagneuses (câbles plongeurs pour les débardages préparés par des bull-dozers et câbles porteurs jusqu'à la route principale d'évacuation).

L'emploi de l'hélicoptère, qui avait été envisagé il y a déjà 15 ans, va peut-être entrer dans la réalité pour les transports sur courtes distances aux voies principales d'évacuation. Il ne s'agit plus aujourd'hui de problèmes techniques à résoudre (les hélicoptères de puissance suffisante existent) mais de prix de revient de ces transports par air qui restent très élevés dans le cas particulier des forêts tropicales où les bois exploitables sont dispersés.

La chronologie indiquée ci-dessus n'a évidemment pas un caractère absolu. L'âge du « miroumbou » a survécu à l'âge du rail pour les débardages à courtes distances. Quelques tracteurs à chenilles étaient déjà apparus avant la dernière guerre mondiale et l'exploitation de la première zone se continuera encore mais sur un mode plus artisanal par les nationaux gabonais alors que l'ère de la deuxième zone vient à peine de s'ouvrir.

Aux facteurs principaux qui ont conduit dans des voies presque inévitables l'économie forestière ga-

bonaise, d'autres facteurs de moindre importance ont pu s'ajouter à certaines époques.

Le problème de la main-d'œuvre forestière est devenu aujourd'hui presque inexistant. Mais dans le passé, le débardage au « miroumbou » et le nettoyage des petits « marigots » encombrés de bois morts et dans lesquels les grumes étaient jetées pour être flottées à la crue, exigeaient des effectifs très importants sur les chantiers forestiers. Il a fallu à l'origine recruter par voie d'autorité à l'intérieur du pays, dans le sud en particulier, une main-d'œuvre dont le déplacement a eu certainement des inconvénients sociaux. La mécanisation en dépit de l'augmentation constante de la production a fait diminuer dans des proportions importantes le nombre des travailleurs employés par la corporation forestière.

Pour terminer, précisons que le code forestier du Gabon a cherché à suivre, en l'orientant dans un sens favorable, l'évolution de la politique forestière. Ses principes de base sont ceux en usage dans tous les pays tropicaux où se pratique une « cueillette » extensive des arbres de valeur. Ce code n'a pas été conçu par des juristes abstraits mais par des techniciens qui ont cherché, peut-être parfois au prix d'une certaine complication, à pousser la corporation forestière dans la voie de l'expansion.



Chargement à bras de wagon Decauville.